

Utilisation du devis unique

L'avenant numéro 2 à la convention des Chirurgiens-Dentistes prévoit l'utilisation d'un modèle de devis unique pour tout traitement pouvant faire l'objet d'une entente directe sur les honoraires.

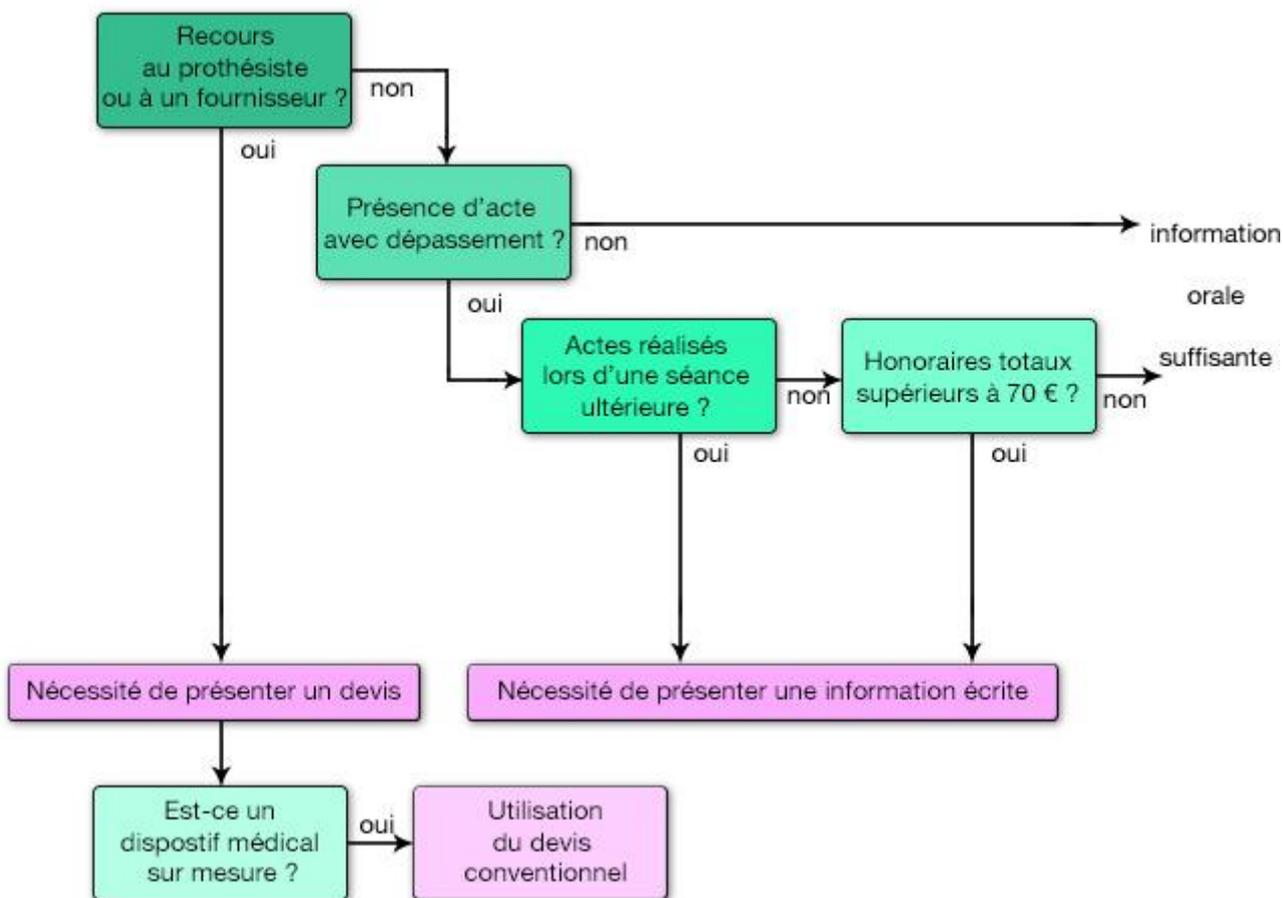
L'utilisation de ce modèle est une obligation qui s'impose à tous les chirurgiens-dentistes.

Pour vous permettre de respecter la réglementation, LOGOSw intègre un nouveau modèle de document et automatise les calculs.

Quand un devis doit-il être présenté ?

Initialement prévu par l'article L162-1-9 du Code de la Sécurité Sociale, l'article L1111-3 du Code de la Santé Publique définit les conditions dans lesquelles où une information écrite préalable doit être présentée au patient. L'arrêté du 2 octobre 2008 précise les seuils correspondants.

Le diagramme ci-dessous résume ces conditions.



En cas de manquement à ces obligations, une pénalité correspondant au montant du dépassement est notamment prévue.

Paramétrage

Le devis unique impose de connaître et de renseigner certaines charges annuelles du cabinet.

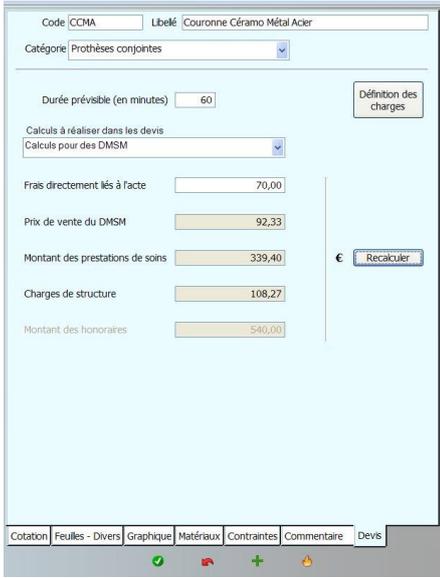
Il est donc nécessaire de fournir préalablement au logiciel les chiffres qui permettront par la suite et pour chaque devis de calculer automatiquement les valeurs requises.

1. Dans le menu "Outils..Nomenclature..Soins", chaque praticien retrouve sa nomenclature personnelle des actes et des tarifs.

Vous devez paramétrer vos différents actes pour permettre la présentation sur le devis.

Pour cela, dans l'onglet Devis de chaque acte pour lequel vous établirez un devis, vous devez paramétrer :

- la durée prévue pour la réalisation de l'acte ;
- le type de calcul à réaliser dans les devis, parmi l'un des modes suivants :
 - « Pas de calcul » : les charges de structures ne seront pas mentionnées sur le devis,
 - « Calculs pour des soins de durée prévue » : saisissez alors le temps habituel pour la réalisation de l'acte, ainsi que les frais directement imputables à l'acte (matériaux...),
 - « Calculs pour les DMSM » : saisissez alors le prix d'achat du dispositif auprès du prothésiste.



2. Vous devez également saisir les charges de structure de votre cabinet. Pour cela, cliquez sur le bouton "Définition des charges".

Cet écran ne doit être saisi qu'une seule fois par an : vous pouvez vous aider de votre déclaration 2035 établie pour l'exercice de l'année N-2 (pour les sociétés, voir plus loin dans ce document).

La saisie du temps de travail annuel est facultative. Si ce champ est renseigné, il permet de déterminer le coût de fonctionnement horaire du cabinet.

Calcul des charges de structure

Si vous le souhaitez, vous pouvez renseigner les montants de référence pour le devis conventionnel à partir de la 2035 de l'année N-2.

Sélectionnez votre type d'exercice :
 Les prothèses...

Exercice soumis à l'établissement d'une déclaration 2035
 sont réalisées par un prothésiste externe

Exercice soumis à l'impôt sur les sociétés
 sont fabriquées par le laboratoire du cabinet/en CFAO

	Montant calculé pour l'année 2011 à partir de la 2035	Montant de référence pour les devis conventionnels
Temps de travail annuel en heures		1 742 ?
[BR] Total Dépenses Professionnelles	1 000,00 →	130 000,00 ?
[BA] Achats		44 000,00 ?
dont achats aux prothésistes (facultatif)		34 000,00 ?
[BK] Charges sociales personnelles		30 000,00 ?
[JY] Contribution Economique Territoriale		4 200,00 ?
[BV] Contribution Sociale Généralisée déductible		6 000,00 ?
[BS] Autres Impôts		500,00 ?
[CH] Dotations aux amortissements	625,00 →	10 000,00 ?
[AG] Honoraires Totaux	606,00 →	220 000,00 ?
Taux de charges de structure	<input type="checkbox"/> saisie manuelle	29,68 % ?
Cout de fonctionnement horaire		60,85

Cette fenêtre vous guide dans votre saisie et rappelle le cas échéant les chiffres provenant de votre comptabilité pour l'année N-2.

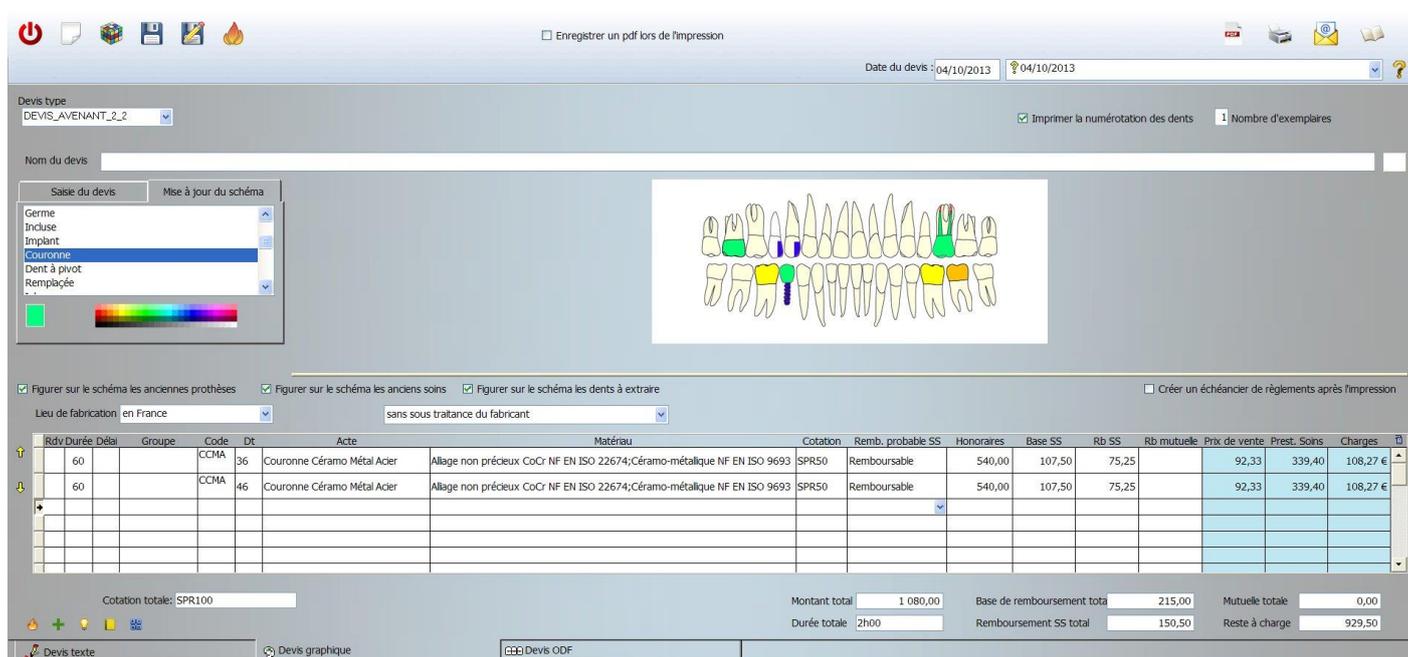
La préparation d'un devis

Lors de l'édition d'un devis, si on sélectionne un acte défini comme indiqué ci-dessus, l'ensemble des champs du devis sont renseignés automatiquement.

À partir de la fiche patient, cliquez sur l'icône devis. Sélectionnez l'onglet "devis graphique". Sélectionnez le devis-type « **Devis conventionnel** » (ou « Devis conventionnel ODF »).

Saisissez alors les actes dans le devis en indiquant vos codes d'actes et les numéros de dents.

Vous pouvez également renseigner le lieu de fabrication et le mode de sous-traitance (par défaut : "en France" et "sans sous-traitance" sont sélectionnés).



Devis type: DEVIS_AVENANT_2_2

Date du devis: 04/10/2013

Nom du devis: [Champ vide]

Saisie du devis: Germe, Incluse, Implant, **Couronne**, Dent à pivot, Remplacée

Options:
 Imprimer la numérotation des dents
 Nombre d'exemplaires

Options de fabrication:
 Figurer sur le schéma les anciennes prothèses
 Figurer sur le schéma les anciens soins
 Figurer sur le schéma les dents à extraire
 Créer un échéancier de règlements après l'impression

Rdv	Durée	Décal	Groupe	Code	Dt	Acte	Matériau	Cotation	Remb. probable SS	Honoraires	Base SS	Rb SS	Rb mutuelle	Prix de vente	Prest. Soins	Charges
	60			CCNA	36	Couronne Céramo Métal Acier	Alliage non précéux CoCr NF EN ISO 22674; Céramo-métallique NF EN ISO 9693	SPR50	Remboursable	540,00	107,50	75,25		92,33	339,40	108,27 €
	60			CCNA	46	Couronne Céramo Métal Acier	Alliage non précéux CoCr NF EN ISO 22674; Céramo-métallique NF EN ISO 9693	SPR50	Remboursable	540,00	107,50	75,25		92,33	339,40	108,27 €

Cotation totale: SPR100

Montant total: 1 080,00 | **Base de remboursement total:** 215,00 | **Mutuelle totale:** 0,00

Durée totale: 2h00 | **Remboursement SS total:** 150,50 | **Reste à charge:** 929,50

Onglets: Devis texte | **Devis graphique** | Devis ODF

Il ne vous reste plus qu'à imprimer le devis pour le remettre à votre patient.

N'oubliez pas de joindre la notice explicative (disponible en téléchargement séparée sur www.logosw.net/devis).

Editeur LOGOS_w - Monsieur PATIENT Martine - Courriers - Sans nom

Semaine 40 - Vendredi 4 Octobre 2013 13:59

100%

Quitter Créer un email Pdf Exporter Imprimer

DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE
(les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis)

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité.

Identification du chirurgien dentiste traitant : Docteur Jean GAUTHIER	Date de l'établissement du devis: 04/10/2013
Identifiant du praticien : 991030289	Durée de validité du devis : 6 mois
Identification de la structure (raison sociale et adresse du cabinet ou de l'établissement) :55, AVENUE DE LIMOGES 87270 COUZEIX	Identification du patient
N° de la structure (AM,FINESS ou SIRET)	Nom et prénom : PATIENT Martine
	Date de naissance : 25/03/1988
	N° de sécurité sociale de l'assuré :

A remplir par l'assuré si celui-ci souhaite envoyer ce devis à son organisme complémentaire : Adresse de l'assuré: 15 avenue de la Marie 23500 LAVILLE Tel : 01 03 04 05 06 07 Nom de l'organisme complémentaire : N° de contrat ou d'adhérent: Référence dossier (à renseigner par l'organisme complémentaire)	A remplir par le chirurgien dentiste. Description du traitement proposé : Dispositions particulières OUI - NON Si oui, lesquelles ?
--	--

Lieu de fabrication du dispositif médical : Les prothèses seront fabriquées en France sans sous-traitance du fabricant

A l'issue du traitement et sur votre demande, il vous sera remis une déclaration de conformité* du dispositif médical (*document rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité)

Description précise et détaillée des actes

Dent	Nature de l'acte	Matériaux utilisés	Cotation NGAP ou acte non remboursable par l'Assurance Maladie Obligatoire	(A) Prix de vente du dispositif médical sur mesure*	(B1) Montant des prestations de soins	(B2) Charges de structure	(C=A+B1+B2) Montant des honoraires	(D) Base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire	Prise en charge par l'Assurance Maladie Obligatoire	Réserve à l'organisme complémentaire
36	couronne céramo métal acier	Alliage non précieux CoCr NF EN ISO 22674.Céramo-métallique NF EN ISO 9693	SPR50	92.33	339.40	108.27	540.00	107.50	75.25	
46	couronne céramo métal acier	Alliage non précieux CoCr NF EN ISO 22674.Céramo-métallique NF EN ISO 9693	SPR50	92.33	339.40	108.27	540.00	107.50	75.25	

Le montant total des honoraires sera de 1080.00 Euros.

* Coût de fabrication du dispositif médical

Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement. Date et signature du patient ou du (ou des) responsable légal (égaux)	Signature du praticien
---	------------------------

Cas particuliers

Exercice en société

Si vous exercez au sein d'une structure qui ne dépose pas de déclaration 2035 (mais qui est soumise à l'impôt sur les sociétés), vous devez utiliser les montants de votre comptabilité de votre dernière année clôturée.

Vous débutez votre exercice

Plusieurs cas peuvent se présenter :

1. vous vous installez tant que praticien libéral et vous succédez à un autre praticien.
Dans ce cas, vous devez utiliser les mêmes informations de charges de structure que votre prédécesseur.
2. vous créez un nouveau cabinet.
Vous pouvez alors utiliser les données que vous avez établies dans le cadre de votre budget prévisionnel, ou, à défaut, un taux de charge moyen déterminé par une association de gestion agréée locale.
3. vous rejoignez un cabinet en tant que collaborateur.
Si vous remplacez un précédent collaborateur parti du cabinet, vous devez utiliser les informations de charges de structure que le collaborateur que vous remplacez.
Dans le cas contraire, vous devez utiliser les informations de charges de structure du cabinet au global.

Vous réalisez vous-même les prothèses

Vous ne pouvez bien sûr pas saisir un prix d'achat de prothésiste.

Dans ce cas, il vous faut indiquer dans la fenêtre des informations sur les charges de structure que vous réalisez vous-même les prothèses, et saisir que le montant total des frais liés à l'activité de fabrication (matériaux, salaires, amortissement des matériels...).

Pour chaque acte, vous ne saisissez alors pas de frais de prothésistes, qui seront automatiquement calculés. Si de manière exceptionnelle votre devis intégrait une prothèse fournie par un prothésiste externe, saisissez le prix de celle-ci dans le devis.